



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE  
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL  
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE



Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Voici un ensemble le plus complet possible d'informations liées à l'organisation de l'année scolaire à venir.

La rentrée des classes est prévue le **lundi 24 août**. Gageons qu'elle amorce une année scolaire dynamique, rassembleuse, riche d'échanges constructifs, de projets divers, de découvertes, d'apprentissages passionnants et de plaisirs multiples !

Comme chaque année, quelques tâches vous seront réservées prioritairement : lire le dossier informatif ci-dessous qui contient de très nombreuses informations utiles au bon fonctionnement de notre **SECTION MATERNELLE**, compléter les divers formulaires électroniques, etc.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente **année scolaire 2026-2027** et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Dominique Verlinden,  
Directeur.

1. Organisation générale	8. Alimentation
2. Ponctualité à l'école maternelle	9. Garderies scolaires
3. Assurances et sécurité	10. Communication
4. Quelques règles de vivre-ensemble	11. Frais scolaires
5. Obligation scolaire	12. Commandes et facturation
6. Calendrier scolaire	13. Collectes diverses
7. Psychomotricité	

## 1. Organisation générale

- **Garderies** :
  - a. Matin : de 7h00 à 8h30
  - b. Midi : de 12h00 à 13h30
  - c. Soir : de 16h40 à 18h30
- **Heures de classe** :
  - a. Matin : accueil en classe de 8h30 à 8h45 et classe de **8h45 (!)** à 12h00.
  - b. Après-midi : de 13h30 à 15h30
  - c. Les enfants doivent être présents au moins **5 minutes** avant le début des activités, soit à 8h40 au plus tard.
  - d. **Par respect pour le travail des enseignantes et des camarades de classe, chacun veillera à éviter tout retard.**

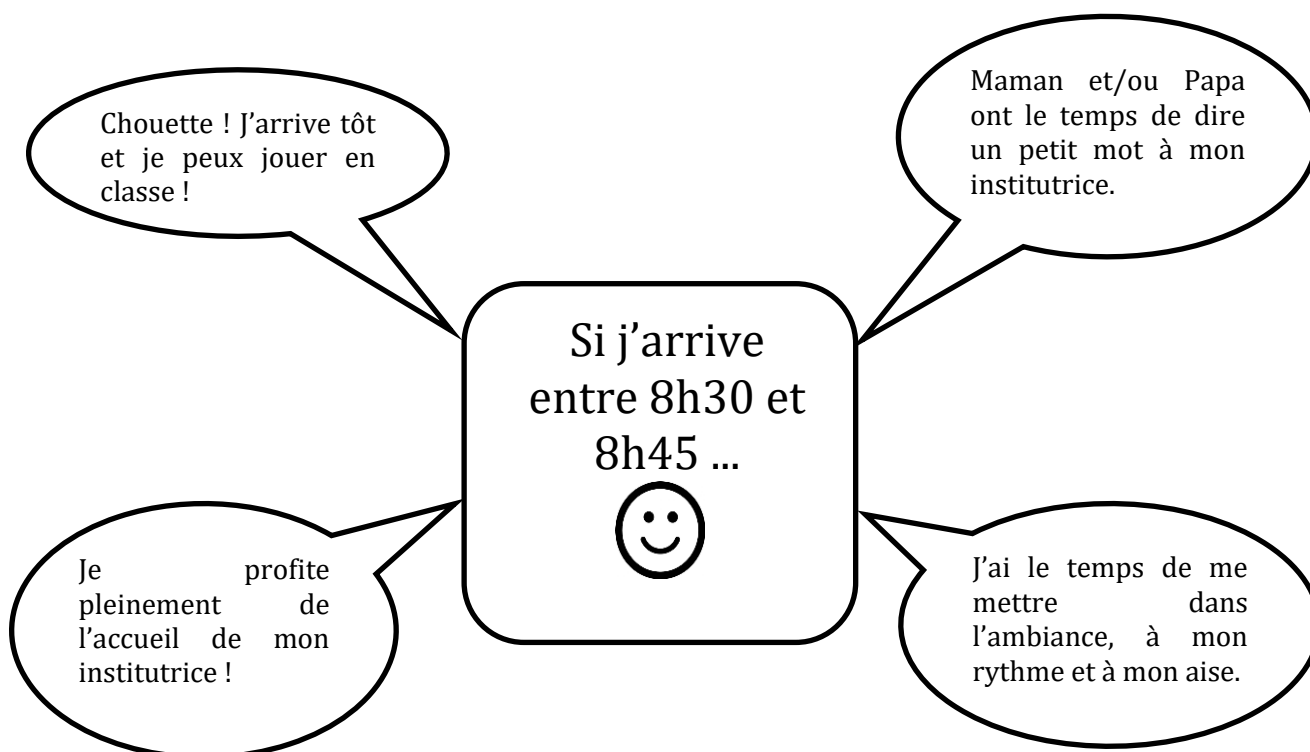
## 2. Ponctualité à l'école maternelle

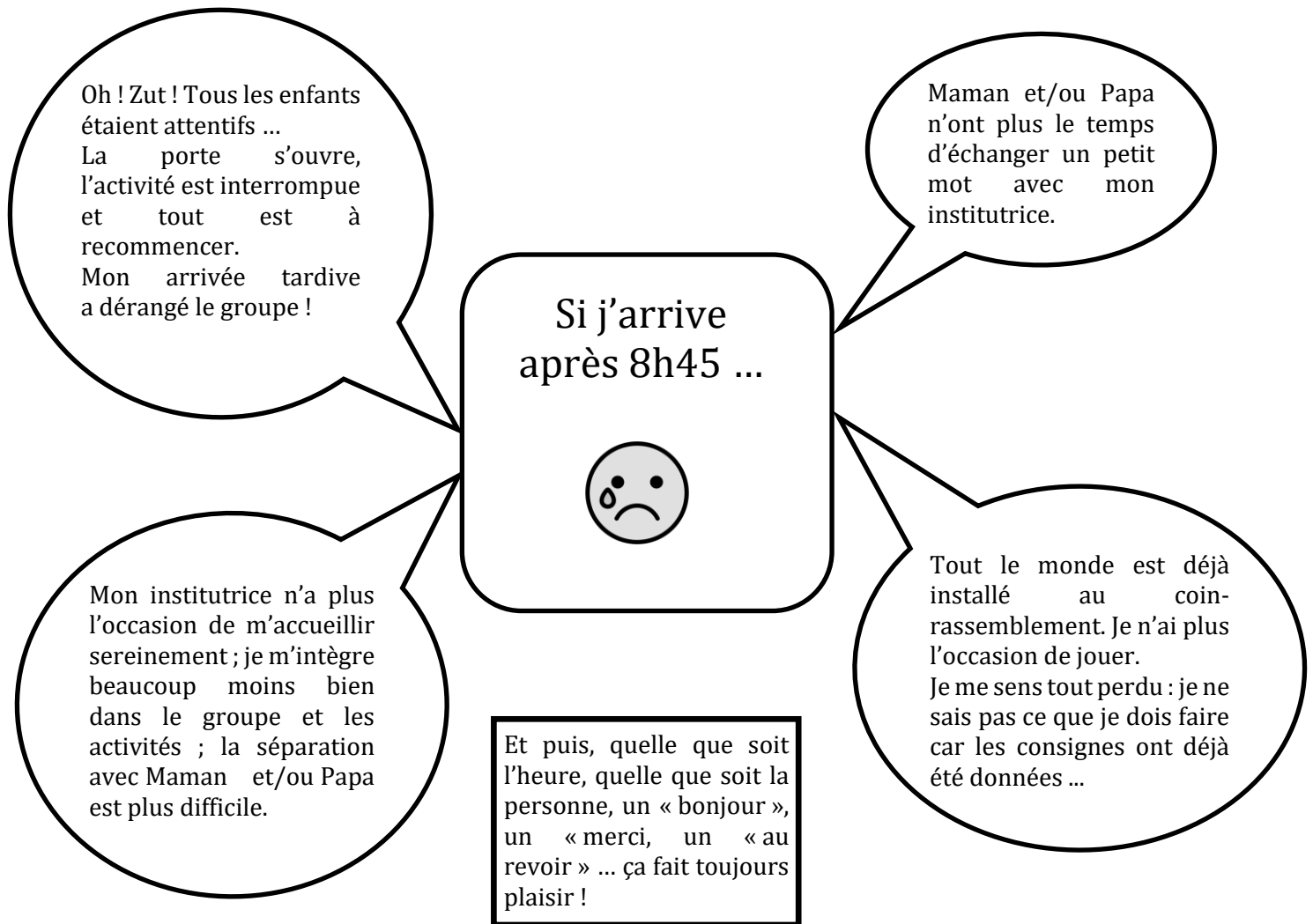
La période d'accueil du matin est prévue entre 8h30 et 8h45.

Elle permet, ponctuellement ou tous les jours, de déposer son enfant en classe, d'échanger quelques mots avec l'institutrice et, le cas échéant, la puéricultrice, de leur poser toute question utile, de leur transmettre une information importante ... puis de se quitter sereinement.

Elle n'est pas destinée à ce que les parents s'installent aux tables de jeux ou s'éternisent en classe ou dans les couloirs.

### En synthèse :





### 3. Assurances et sécurité

- Les enfants sont couverts, en cas d'accident scolaire, par une assurance (Ethias). L'ensemble des frais médicaux est supporté par les parents jusqu'à ce que la déclaration d'accident soit enregistrée par l'assureur et que le remboursement soit effectué.
- L'école décline toute responsabilité en cas de dommages pouvant survenir aux appareils dentaires, aux lunettes, aux vêtements. La responsabilité de l'école est également dérogée en cas de perte d'objets de valeurs (montres, bijoux et autres objets personnels).
- **Sécurité** : Des exercices d'évacuation sont réalisés deux fois par an.

#### 4. Quelques règles de vivre-ensemble

En cette matière, il importe de prendre connaissance des deux textes de référence pour l'ensemble des écoles communales d'Uccle : le **règlement des études** et le **règlement d'ordre intérieur** (consultables ici : <https://www.ucclecentre.net/notre-ecole/>).

Veillez, complémentirement, noter que :

- Les GSM, lecteurs MP3, jeux électroniques, appareils photos, ..., sont formellement interdits.
- Les chewing-gums, les bonbons, les chips, les berlingots de toute nature, les sodas, ..., sont également proscrits dans notre établissement. L'eau et les collations saines doivent être favorisées (voir point 8 – alimentation).
- Les enfants sont tenus d'adopter une **tenue vestimentaire** adaptée à la vie scolaire ; les tenues sportives (**trainings, maillots de football, ...**) sont réservées à la pratique sportive en dehors de l'école.
- Les casquettes et autres couvre-chefs sont réservés à l'extérieur.
- Les enfants sont responsables de leurs vêtements et effets personnels. A ce propos, des vêtements marqués au nom de l'enfant se retrouvent plus facilement.
- On évitera le port de boucles d'oreilles à l'école du fait du danger qu'elles représentent dans le cadre des activités sportives et des jeux dans la cour de récréation. Lorsqu'elles sont présentes, elles doivent être retirées de manière autonome avant toute activité de psychomotricité et d'éducation physique.
- Les tatouages, piercings, teintures, vernis et autres fantaisies non appropriées à la vie scolaire sont proscrits.
- Les enfants doivent respecter et prendre le plus grand soin du mobilier scolaire. **Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.** Les réparations seront facturées aux parents concernés.
- Nous exigeons de nos élèves ponctualité, politesse et respect à l'égard de chacun de leurs camarades et de toute personne travaillant dans l'école.
- La **violence dans les conflits, qu'elle soit verbale ou physique, sera sévèrement sanctionnée.**



ÉCOLE COMMUNALE DU CENTRE  
ÉCOLE À RAYONNEMENT MUSICAL  
SECTIONS MATERNELLE ET PRIMAIRE

## 5. Obligation scolaire

Les enfants fréquentant les classes d'accueil, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> maternelle ne sont pas soumis à l'obligation scolaire. Nous attendons cependant une fréquentation régulière permettant la mise en œuvre d'un projet pédagogique cohérent.

**Dès la 3<sup>e</sup> année maternelle, les enfants sont soumis à l'obligation scolaire.** Toute absence d'un jour ou de plusieurs jours devra obligatoirement être **motivée par écrit** à la titulaire ou au secrétariat, dans les plus brefs délais. Un **certificat médical** est exigé pour toute absence de plus de 2 jours. En outre, la Fédération Wallonie-Bruxelles impose aux écoles de dénoncer tout cumul d'au moins **9 demi-jours injustifiés**.

## 6. Calendrier scolaire

Notre calendrier scolaire se construit progressivement. De très nombreuses dates-clés sont d'ores et déjà disponibles ici : <https://www.ucclecentre.net/agenda/>

## 7. Psychomotricité

Parmi les diverses activités proposées hebdomadairement à vos enfants, il y a les séances de **psychomotricité**. Mme Elsa est présente chez nous le **mardi** et le **mercredi** matin afin de dispenser une séance de 50 minutes par classe.

Ces séances nécessitent que les enfants puissent aisément se mouvoir dans l'espace. Il importe que leur tenue vestimentaire le permette ; on évitera donc les robes, pantalons trop étroits, ...

En outre, ces activités se déroulant à pieds nus pour une motricité optimale, il importe que les enfants puissent facilement ôter et remettre leurs chaussettes et chaussures. On évitera dès lors les chaussures à lacets, les bottes, ...

**!! En 3<sup>ème</sup> maternelle :** La séance démarrera chaque **mardi** et **mercredi** à **8h30 précises** ... Il faudra donc arriver un peu plus tôt ces matins-là ... C'est un bon entraînement en prévision des horaires de la section primaire ☺ !

## 8. Alimentation

Comment passer une journée d'école efficace ? En soignant le **sommeil ET l'alimentation** !

- **Le petit-déjeuner** :  
Idéalement, celui-ci devrait être pris à la maison, au calme, et se composer d'un fruit ou jus de fruit, d'un laitage (yaourt, lait, ...) et de fibres (pain, céréales). On évitera d'office les excès de sucre ... qui nuisent à la concentration ... et donc aux apprentissages !
- **Les boissons** :  
Entre le début des cours et le retour à la maison : **de l'eau, rien que de l'eau** !
  - à volonté ;
  - nous insistons pour que chacun évite l'usage de bouteilles en plastique et leur préfère **une gourde** ;
  - **toutes les autres boissons (berlingots et canettes) sont proscrites en cours de journée (tant scolaire qu'extrascolaire).**
- **Les repas de midi** :
  - Trois services sont organisés en section maternelle :
    - 11h30 : Accueil/1M ; 12h : 2M
    - 12h30 : 3M
  - Ici aussi : de l'eau, rien que de l'eau !
- **Les collations du matin** :  
La collation du matin est individuelle et se compose **EXCLUSIVEMENT** de fruits et/ou légumes (de saison, de préférence).
- **Le goûter** :  
L'heure d'une collation plus consistante est arrivée ... Les enfants consomment leur goûter personnel à la garderie pour la section maternelle ou à la récréation pour la section primaire.
- **Le « zéro déchet »** : Nous insistons pour que chaque parent joue le jeu d'une réduction drastique des déchets générés à/par l'école ... **NOUS INSISTONS POUR QUE LES ENFANTS DISPOSENT DE COLLATIONS ET DE GOÛTERS « ZÉRO DÉCHET »** ... Les emballages restent à la maison et chacun sera invité à privilégier de petits contenants réutilisables et nominatifs ! Nous comptons sur vous (et serons progressivement plus fermes quant au respect de cette disposition) !



## 9. Garderies scolaires

- Notre équipe se compose de 6 animateurs, présents le matin, le midi, le soir et pour diverses tâches régulières ou ponctuelles en cours de journée scolaire.
- De manière générale, les garderies ouvrent leurs portes dès 7h00 le matin et se clôturent à 18h30 au plus tard.
- La garderie dispose d'un GSM : **0473/28.33.74**.
- Les parents qui sont dans l'impossibilité de venir chercher leurs enfants doivent en avvertir l'école et fournir une attestation de reprise par de tierces personnes.
  - Avant 16h (ou 12h le mercredi) : à transmettre par courriel au secrétariat.
  - Après 16h (ou 12h le mercredi) : à transmettre par sms sur le GSM de la garderie.
- Un parent n'intervient **JAMAIS** lui-même pour régler un conflit entre enfants.
- Les parents qui ne respecteraient pas les heures limites de garderie (18h30) pourraient se voir exclure de ce service et/ou se voir infliger les « amendes » prévues par la Commune d'Uccle.

## 10. Communication

- **École-parents**  
Notre école utilise divers canaux de communication, selon les situations :
  - **La farde de communications** pour divers avis « papier ». Cette farde peut être vidée de son contenu au cours de l'année scolaire.
  - Les courriels aux parents pour des informations à caractère urgent ou officiel.
  - La plate-forme QUESTI pour des publications du quotidien (photos, rappels, échéances, informations diverses).
- **Parents-école**  
Pour entrer en contact avec l'école ou un membre du personnel en particulier, les parents s'adressent au secrétariat ou font usage de tout canal défini en début d'année, en concertation avec la titulaire de classe (courrier, courriel).
- **Parents-Parents**
  - Notre Association assure le lien entre les parents, au travers de ses communications et publications (Questi, Facebook) et des événements rassembleurs qu'elle organise tout au long de l'année scolaire.
  - En parallèle, libre aux parents de chaque classe de constituer des groupes de communication (le canal le plus régulièrement utilisé étant Whatsapp).

## 11. Frais scolaires

Conformément à la réglementation sur la GRATUITE SCOLAIRE (décret du 14/03/2019 – détails via le QR-Code ci-joint) en Fédération Wallonie-Bruxelles, voici un aperçu le plus précis possible des **frais scolaires obligatoires**, des **frais extrascolaires** ainsi que des **frais facultatifs** prévus, préalablement à l'année scolaire 2026-2027.

Il est à noter que certains frais peuvent être adaptés en fonction d'imprévus, d'indexations ou de modifications organisationnelles.



- **Frais obligatoires liés à la rentrée des classes et fournitures scolaires** :

- Fournitures scolaires :

Les écoles bénéficient désormais d'une subvention pour les achats de fournitures scolaires pour l'ensemble des classes de l'enseignement fondamental. Plus aucune demande de ce type ne vous sera donc faite.

Selon l'âge de votre enfant, l'achat du cartable, du plumier, des tenues vestimentaires sportives et usuelles, d'éventuelles photos d'identité, des langes, et mouchoirs reste cependant de votre prérogative.

- **Frais obligatoires** :

- « Activités culturelles et sportives » :

- Les activités culturelles et sportives seront désormais limitées à **56 €** maximum par année scolaire, conformément au plafond imposé par la FWB dans le cadre du Décret Gratuité.

- Un paiement mensuel de **5.60 €** sera prévu.

- Un décompte précis sera transmis aux parents en décembre, avril et juin.

- La dernière mensualité de l'année scolaire soldera ce décompte, avec un montant adapté à la réalité des dépenses étalées sur l'année scolaire (dans le strict respect du plafond imposé par la FWB).

- Les enfants participeront en outre à des activités gratuites financées par l'école ou la Commune d'Uccle.

- « Séjours pédagogiques avec nuitées » :

- Le plafond actuellement fixé par la FWB ne concerne à ce stade que les classes maternelles : **126 €** maximum sur l'ensemble de la scolarité maternelle.

- Des classes de ferme (réunissant les classes de 3M et 2P) sont en cours d'organisation. Informations à suivre en début d'année scolaire.

- Une fois cette organisation confirmée, une épargne mensuelle facultative sera proposée.

- **Frais facultatifs liés au projet pédagogique proposés au coût réel** :

- Achats groupés de ressources pédagogiques (cahiers d'exercices, dossiers pédagogiques...).

- Abonnements à des revues éducatives.

- **Frais facultatifs d'intendance pour le repas de midi** :

- Repas chauds en maternelle (potage + plat + dessert) : **3.95 €/jour**

- Forfait « potage » en maternelle : **0.44 €/jour**



- **Frais facultatifs** :
  - **Garderies durant l'année scolaire** :
    - **Forfait mensuel « midi » : 23.24 €** (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
      - Si moins de 5 fréquentations par mois : forfait journalier de 5 €
    - **Forfait mensuel « matin-soir et mercredi après-midi »** pour toute présence 1h00 avant et 1h00 après les cours : **12.91 €**
      - le matin : avant 8h15 en maternelle (soit 15' avant la classe)
      - le soir : après 15h40 en maternelle (soit 10' après la classe) y compris le mercredi.
      - Si moins de 5 fréquentations par mois : forfait journalier de 3 €.
      - Pour toute utilisation au-delà d'une heure avant ou après les cours, un supplément de **5.17 €/mois/enfant** sera appliqué.
    - À partir du 3ème enfant d'une même fratrie, y compris recomposée, fréquentant les écoles communales, une réduction de 50% sera appliquée pour le ou les enfants(s) les plus âgés).
  - **Garderies des vacances scolaires** organisées par la Commune d'Uccle sur le site du Val Fleuri (Congés d'Automne, d'Hiver, de Carnaval et de Printemps) : forfait de **30.99 €/semaine**.
- **Divers** :
  - Des informations diverses relatives à des abonnements, des stages sportifs et culturels vous parviendront ponctuellement par l'intermédiaire des fardes de communication. Il s'agit donc bien d'informations, à votre service. Libre à chacun d'y souscrire ou non.
  - Des actions ou ventes diverses visant à réduire la participation financière des parents pourront être organisées (photos, gaufres, marche parrainée ...). Ces sollicitations sont facultatives.
  - **Il est rappelé que la Direction de l'école reste à l'écoute de toute difficulté financière, dans le plus strict respect de la confidentialité, afin de trouver des pistes d'intervention.**

## 12. Commandes et facturation

Dès la rentrée 2026-2027, nous utiliserons une nouvelle plateforme de gestion des dépenses ; il s'agit de la plateforme CREOS. Les frais scolaires (repas, garderie, natation, excursions, ...) et les commandes de repas seront désormais gérés via un **portefeuille numérique** que vous pourrez créditer par virement bancaire du montant de votre choix. Celui-ci permettra de centraliser l'ensemble des paiements et d'y accéder facilement à tout moment, depuis votre téléphone ou votre ordinateur. Dès votre inscription dans l'établissement, il vous sera demandé à quel nom vous souhaitez ouvrir votre portefeuille numérique. Un compte par famille sera créé au nom du parent ayant la charge fiscale de l'enfant. Dans le cas de parents séparés, deux comptes seront créés.

- Dès votre connexion sur la plateforme, vous aurez accès aux rubriques ci-dessous (certaines fonctionnalités ne seront pas utilisées comme le pointage des garderies) :



### **Mon profil** :

Permet de consulter le montant de votre portefeuille numérique et d'y trouver les informations pour le créditer.

### **Garderie** :

Permet de visualiser les pointages de garderie enregistrés pour votre/vos enfant(s).

### **Commander** :

Permet de commander les repas de vos enfants.

### **Activités ouvertes** :

Permet d'inscrire vos enfants aux activités facultatives proposées par l'école ou la commune.

### **Mes commandes** :

Reprend l'ensemble des repas que vous avez commandés.

### **Mes transactions** :

Permet de visualiser toutes les transactions qui ont été effectuées sur le portefeuille numérique

### **Mes invitations** :

Permet de valider ou d'inscrire vos enfants aux activités organisées par l'école telles que les sorties scolaires, classes de dépaysement, cours de natation.



- Plusieurs modes d'emploi sont mis à votre disposition, sur la page d'accueil de votre compte CREOS en cliquant sur « Aide » (en haut à droite).

<b>Connexion et présentation</b>	<b>Modes d'emploi (PDF)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Portail parent : Connexion et présentation</a></li></ul>	<b>Vidéos</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Comment se connecter et utiliser le portail ?</a></li></ul>
<b>Portefeuille numérique</b>	<b>Modes d'emploi (PDF)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Comment créditer son portefeuille ?</a></li></ul>	<b>Vidéos</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Comment créditer son portefeuille ?</a></li></ul>
<b>Cantine</b>	<b>Modes d'emploi (PDF)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Comment réserver et commander des repas ?</a></li></ul>	<b>Vidéos</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Comment réserver et commander des repas ?</a></li></ul>
<b>Activités</b>	<b>Modes d'emploi (PDF)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Comment payer une invitation ?</a></li></ul>	<b>Vidéos</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Comment gérer une invitation à payer ?</a></li><li>• <a href="#">Comment s'inscrire à une activité ouverte ?</a></li></ul>

- En cas de problème ou de question, vous pouvez également contacter le secrétariat.
- **Commandes de repas**
  - Les repas chauds (potage-plat-dessert) reprendront dès le lundi 31 août 2026.
  - Vous devrez procéder aux commandes des repas chauds de votre enfant via la plateforme CREOS. Un e-mail vous sera envoyé chaque mois pour vous communiquer le délai endéans lequel les commandes doivent être passées. Le menu sera directement disponible via l'onglet « commander ».
  - En cas d'absence pour maladie, le repas du premier jour ne sera pas décompté/remboursé. Un e-mail devra être envoyé à [centre.secretariat@uccl.edu.brussels](mailto:centre.secretariat@uccl.edu.brussels) avant 10h pour annuler le repas du lendemain. Les autres annulations (départ en vacances, rendez-vous divers, ...) doivent être anticipées par vos soins lors des commandes de repas.

### **13. Collectes diverses**

- **Piles usagées** : Collectées dans notre école en vue de leur recyclage, elles nous permettent de recevoir gratuitement du matériel pédagogique. Le silo de collecte se situe juste à côté de la porte d'entrée principale.
- **Bouchons en plastique** : Les bouchons de bouteilles d'eau, de lait, ... sont collectés à l'école. Leur recyclage permet à des associations d'offrir des fauteuils roulants à des enfants handicapés !
- **Livres de jeunesse** : Vos enfants grandissent ... Leurs livres ne correspondent plus à leurs attentes et/ou leurs centres d'intérêt. S'ils sont encore en bon état, n'hésitez pas à nous les déposer. Ils seront utiles à la bibliothèque ou à la garderie.
- **Déguisements** : Les costumes devenus trop petits sont eux aussi les bienvenus pour accroître notre réserve ... toujours exploitée lors des périodes de garderies scolaires ou à l'occasion de spectacles ou de festivités.
- **Compostage** : N'oubliez pas que nous disposons d'un compost de quartier, accessible via le parking de l'école. Le produit fini agrémente chaque année les bacs de potager et la serre de culture de notre jardin pédagogique, ainsi que les jolis parterres des Incroyables Comestibles à l'avant de l'école.